

Palombes : c'est le 20 février



Crédit photo R. Hargues

Le Conseil d'Etat a rendu le 6 juillet 2007 un arrêt de la plus haute importance dans les contentieux qui se rapportent à l'agenda des périodes de chasse des oiseaux migrateurs. Par arrêté du 17 novembre 2006, la date de clôture de la chasse de la palombe a été fixée au 20 février dans le département du Gers, cette date étant assortie d'une clause spécifique: le tir au posé dans les arbres, à l'aide d'appelants vivants à poste fixe matérialisé de main d'homme. Conformément aux travaux scientifiques et, en particulier le rapport de l'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats qui avait été établi en mars 2005, la Haute Assemblée a considéré que cette date de clôture et les modalités qui y étaient attachées étaient en tous points conformes aux prescriptions du droit communautaire, c'est-à-dire la directive 79/409 du 2 avril 1979 et au principe de protection complète des oiseaux. Les associations France Nature Environnement et Ligue pour la Protection des Oiseaux ont donc été déboutées de leurs requêtes.

Le Geai des chênes au Conseil d'Etat

L'association ASPAS avait exercé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat contre une ordonnance du juge des référés du Tribunal administratif de Grenoble du 2 mars 2007. Cette procédure a fourni l'occasion magistrale au Conseil d'Etat de préciser la notion d'urgence qui préside à toutes les requêtes en référé devant la juridiction administrative. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a pris en compte la très courte période qui était concernée par la régulation du geai des chênes comme nuisible mais également les conditions très restrictives de cette destruction. Il a encore visé l'exigence des autorisations individuelles pour le tir de cet oiseau. Le Conseil d'Etat a souligné de surcroît que les effectifs de geais nicheurs dans le département s'élevaient à plus de 10 000 couples. Sur cette base, il a conclu que l'ASPAS ne remplissait pas la condition d'urgence qui est prévue par l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

Les cervidés, leurs dégâts, la chasse et le parc national

C'est une question intéressante que le Conseil d'Etat a tranché par un arrêt du 4 juin 2007 ou plutôt y a répondu par une autre interrogation en saisissant le Tribunal des conflits. Cette juridiction est assez méconnue. Créée par

la loi du 24 mai 1872, le Tribunal des conflits est en quelque sorte un aiguilleur des compétences entre les juridictions judiciaires et administratives dans les contentieux qui mettent aux prises une administration et une personne privée. Dans l'arrêt du 4 juin 2007, le Conseil d'Etat a saisi le Tribunal des conflits pour lui demander quel était le juge compétent appelé à trancher un litige opposant un particulier victime de dégâts de cervidés à ses plantations forestières et le Parc national des Cévennes. Il sera important de suivre la sentence du Tribunal des conflits car la chasse n'est pas étrangère à la naissance du problème. En effet, le parc avait procédé à des restrictions de la chasse dans la zone où se trouvaient les plantations de l'intéressé.

Chasse et associations

La Cour d'appel de Pau a statué par un arrêt du 22 janvier 2007 dans une affaire qui opposait un chasseur et une société de chasse à caractère communal. Ladite association, titulaire de baux de chasse sur la commune, avait fixé des règles très précises pour l'admission de ses membres. L'intéressé ne rentrait pas dans le cadre de ces exigences associatives. La Cour d'appel prend le soin de bien distinguer la situation des associations communales et des ACCA. Il s'agit d'une distinction fondamentale dans le droit français de la chasse. Les associations et sociétés communales sont régies par la loi de 1901 et sont placées sous le sceau du contrat, c'est-à-dire de la liberté, tandis que les ACCA sont encadrées par les lois et règlements qui leur dictent pour l'essentiel les modalités d'admission de leurs membres.

Plan de gestion

Le plan de gestion d'une espèce de gibier, dès lors que celle-ci n'est pas soumise à plan de chasse, est l'un des acquis de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Les fédérations y trouvent un outil supplémentaire pour la gestion d'une ou plusieurs espèces de gibier, petit ou grand. Et ce, en parfaite collaboration avec les acteurs de terrain que sont les sociétés et les groupements d'intérêt cynégétique. C'est sur cette base que le Tribunal de police de Saint-Etienne a, par jugement du 22 septembre 2006, sanctionné la violation d'un plan de gestion pour la perdrix rouge dès lors que les contrevenants n'avaient pas respecté les prescriptions de l'arrêté préfectoral ayant entériné le plan de gestion pour cet oiseau. La Fédération départementale des chasseurs et la société de chasse concernées s'étaient portées parties civiles. Leur préjudice a été réparé à hauteur de 430 Euros. On rappellera que le plan de gestion donne lieu à une répression spécifique sur le plan pénal sur le fondement de l'article R. 428-17 tel que celui-ci est issu du décret 2007-533 du 6 avril 2007.

Charles LAGIER,
Avocat Conseil de la FNC

Septembre 2007

ÉDITORIAL

SOMMAIRE

la Lettre

de la Fédération Nationale des Chasseurs

L'actualité est à l'ouverture

La période des élections fédérales s'est close, par la dernière d'entre elles, celle de la Fédération Nationale des Chasseurs, qui a conduit les administrateurs à me renouveler leur confiance et à désigner un Bureau représentatif des diverses composantes et sensibilités de la chasse française.

Comme chacun d'entre vous a pu le constater, la campagne a été vive. Elle a eu à mes yeux un mérite, celui d'ouvrir très largement les débats au sein de nos structures et de voir s'exprimer des attentes multiples et parfois des inquiétudes.

Elle a révélé notre richesse, dans chaque Fédération, à chacun des niveaux de notre réseau et elle a permis d'éclaircir les questions qu'il nous faut résoudre. Il m'appartient de savoir les entendre pour que l'énergie qui nous anime reste positive et qu'elle reflète nos qualités démocratiques et notre foi dans l'avenir.

Pour y parvenir, le Bureau de la FNC proposera au Conseil d'Administration un changement de méthode, consolidera les pôles relais actifs et suscitera des missions sur les grands thèmes de nos interrogations: le financement de la chasse, le permis à prix unique, les enjeux du bien-être animal et de l'Europe...

Un séminaire pourrait rassembler prochainement les administrateurs, tracer des pistes d'avenir et examiner le principe de la décentralisation des grands rendez-vous

de notre institution. Personne ne sera écarté du travail collectif car dans notre cercle associatif ce sont les hommes qui font la valeur des idées. Leur bénévolat doit être encouragé comme la professionnalisation de nos collaborateurs doit être poursuivie.

Notre histoire montre que nous ne prenons aucun risque à innover. La volonté dont nous avons su faire preuve au cours des années récentes dans les domaines où des responsabilités nous ont été transférées, ex: dégâts de gibier, permis de chasser, guichet unique... a eu des conséquences positives pour nos chasseurs. C'est dans cette voie qu'il nous faut persévérer au nom du mandat qui nous a été donné pour rendre la chasse plus forte, plus simple, plus accessible et plus ouverte.

Le signal issu de la démocratie qui s'est exercée dans nos rangs est clair et je prends l'engagement de poursuivre le mandat de modernisation qui m'a été confié tout en confortant la stabilité de notre institution fédérale. Le temps des débats est terminé, de nouveau s'ouvre celui de l'action, déjà bien entamé à en juger par l'actualité de ce numéro.

Bonne ouverture à tous en Saint-Hubert.

Charles-Henri de Ponchalon,
Président de la Fédération nationale des chasseurs

En direct de la FNC pages 2-5

Europe page 6

En direct des Fédérations pages 6-7

La rubrique juridique page 8



Fédération Nationale des Chasseurs

Un été chaud

Trois grands dossiers ont été au cœur de l'actualité de l'été: le Grenelle de l'environnement, les appelants et l'avenir de la jachère. Pour chacun d'entre eux, la FNC est allée au feu sans discontinuer, car au-delà du contenu technique des débats, ce sont des choix de structures et de méthodes qui détermineront les véritables enjeux et qui dessineront notre avenir.

Le Grenelle au milieu du gué

Retour sur une chronologie:

Lors de sa campagne électorale, le Président de la République en avait pris l'engagement, il l'a tenu: le lancement du Grenelle de l'environnement fut l'une des premières actions phare de sa prise de fonction.

Mais alors que tous ceux que ce débat concerne, s'attendaient à le voir ouvert à l'ensemble de la société civile, le Journal de 20 h relaye l'image de FNE, de la LPO et du ROC, triomphants, à l'Élysée. Les acteurs de terrain, chasseurs, pêcheurs, forestiers, chambres d'agriculture, brillent par leur absence.

Première alerte, premier combat, la Fédération Nationale des Chasseurs, reçue par le Président de la République, obtient des assurances qui se concrétisent dans les semaines suivantes par l'invitation de J. Louis BORLOO à participer à deux des six groupes de travail mis en place.

Deux et non quatre comme initialement demandé et prévu, « personnalité qualifiée » et non « membre » comme la quarantaine de ceux qui sont répartis en 5 collèges – Etat, collectivités locales, ONG, Employeurs, Salariés.

Emmenée par le Président G. DUTRUC-ROSSET, la Fédération Nationale des Chasseurs est présente et assure le relais dans les travaux des groupes :

- G 2: « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
- G 4: « Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables des territoires ».

Bien qu'absente des autres Groupes

- G 1: « Lutter contre les changements climatiques »
- G 3: « Instaurer un environnement respectueux de la santé »
- G 5: « Construire une démocratie écologique: institutions et gouvernance »
- G 6: « Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi »:

la FNC met sous surveillance étroite les travaux qui s'y conduisent et les productions des acteurs, écologistes ou autres, dans ces divers domaines. Les informations filtrant avec difficulté du MEDAD, c'est sur INTERNET que se réalisent les principaux échanges et dans la Presse que s'enflamme le débat sur le bien-être animal.

Au cours de l'été, les groupes se réunissent en formation plénière et en ateliers. Les propositions se débattent et s'échangent. L'objectif fixé est clair: fin septembre, chaque groupe doit retenir 5 propositions destinées à ouvrir les consultations publiques interrégionales et les forums INTERNET.

15 réunions sont prévues dans toute la France, elles doivent aboutir à un plan d'action d'une vingtaine de mesures concrètes début novembre.

Les propositions de la Fédération Nationale des Chasseurs

Le réseau fédéral, départemental et régional, a été destinataire des mesures concrètes proposées par les chasseurs dans le cadre du Grenelle.

Au nombre de 11 pour le G 2 « Biodiversité et ressources naturelles », elles portent sur l'espace rural et la fiscalité, le financement de la biodiversité, sa valorisation économique, la promotion de la mobilisation des acteurs locaux et/ ou individuels, la préservation des zones humides.....

En nombre quasi-identique dans le G 4, elles ont trait à la prise en compte de la biodiversité dans la conditionnalité de la PAC, au bail environnemental, à l'accessibilité pour les acteurs ruraux, dont les chasseurs, aux aides en faveur de la biodiversité, aux biocarburants.....

Ce sont ces propositions, auxquelles sera joint leur exposé des motifs, qui seront transmises à tout notre réseau pour servir de canevas lors des débats locaux et qu'il lui appartiendra de relayer.

Les enjeux du Grenelle

Au-delà des mesures ponctuelles et concrètes que la FNC a présentées et défendues lors des travaux du Grenelle, au-delà de l'originalité qu'il y a à rassembler l'ensemble des acteurs concernés, le véritable enjeu du Grenelle est idéologique. A nouveau, deux univers de pensée se font face.

D'un côté, emmenées par FNE et consorts, des propositions fortement mises en avant et habilement médiatisées mais les mêmes vieilles recettes qui ont montré depuis 30 ans leur inefficacité : des dépenses d'argent public mais pas de recettes nouvelles, la connaissance et les études au lieu de l'action, les solutions institutionnelles (un problème ?... on crée une structure) avec notamment la proposition de création d'une agence nationale de la nature avec « filiales régionales » ou encore une loi « mer » et un ministère de la mer, l'augmentation des espaces protégés (un réseau écologique national en plus de Natura 2000)... Bref, de la communication pour plus de subventions et de financements publics, de carrières, de statuts que de solutions concrètes et novatrices.

De l'autre, les acteurs du monde réel, ceux qui connaissent la valeur de l'approche économique, de l'incitation des acteurs plus que de la coercition, de la nécessité d'une politique de stimuli plutôt que d'interdits et demandent la valorisation des micro-initiatives venant du terrain plutôt que des grands plans nationaux. Micro projets, micro actions, micro finances, si cela vaut un prix Nobel c'est que ce changement de méthode oppose la mise en gestion par des responsables plutôt que la mise sous cloche par l'étatisation.

Les chasseurs retrouvent là des débats familiers qui depuis la Directive 79/409 et la confrontation à l'idéologie écologiste, leur ont appris à lire les signaux avant-coureurs des tempêtes.

Certes, des pôles de convergence apparaissent, la FNC et FNE ont des propositions similaires concernant la préservation de la biodiversité, la FNC et les représentants agricoles s'unissent sur les enjeux de la ruralité, mais il demeure des ruptures lourdes lorsque le MEDAD et sa Direction de l'économie prônent une agence de la nature réservée majoritairement aux écologistes et systématise leur poids consultatif plutôt que l'émergence d'indicateurs de résultats et la mise en œuvre d'actions concrètes.

L'après Grenelle

Le Grenelle de l'environnement osera-t-il tourner le dos aux réflexes qui depuis 20 ans cristallisent les oppositions plus que les énergies ou bien traversera-t-il le gué jusqu'à l'autre rive ?

Sans attendre le coup de sifflet final, la Fédération Nationale des Chasseurs a d'ores et déjà établi les contacts nécessaires car l'après Grenelle se jouera au Parlement et les chasseurs sauront répondre « présents ».

Jachères en danger



Crédit photo: R. Hargues

Au cœur du Grenelle de l'environnement, la menace de la disparition des jachères a unanimement alerté les Présidents des Fédérations départementales et régionales signataires d'une motion qui a été remise au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture, en vue du Conseil des Ministres Européens appelé à se prononcer sur ce dossier.

Les représentants des agriculteurs FNSEA, APCA ont été sollicités pour soutenir la demande des chasseurs qui :

- réaffirment l'intérêt de la jachère en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du territoire,
- alertent les pouvoirs publics sur le maintien nécessaire de la jachère pour atteindre l'objectif fixé d'une amélioration de la biodiversité en 2010,
- demandent au gouvernement français d'obtenir des ministres européens le maintien d'un taux de gel obligatoire de 5 %, sans possibilité de réaliser du gel industriel.

Appelants – Expertise scientifique et responsabilité politique

Demain peut-être... Pour les détenteurs d'appelants, les ouvertures se suivent sans apporter les changements espérés. Après de multiples interventions de la FNC et de l'ANCGE, le domaine public maritime Mer du Nord-Manche-Atlantique a pu retrouver sa liberté. Le domaine

terrestre et la méditerranée sont encore prisonniers du principe de précaution qui semble surtout valoir pour interdire la chasse.



Crédit photo: Th. Delefosse

Rappel du contexte

Depuis deux ans et trois ouvertures de saison de chasse, la lutte est permanente à la FNC pour sauvegarder les appelants d'oiseaux d'eau et pour qu'ils ne soient pas purement et définitivement rayés des pratiques de chasse pour raison sanitaire. D'aucun en ont rêvé et en rêvent encore...

Les résultats sont loin d'être satisfaisants aujourd'hui et la lutte continue de plus belle.

L'an dernier, pour obtenir à l'arraché la dérogation d'utilisation des appelants à Bruxelles, une série de mesures de précaution a été imposée à ces oiseaux et à leurs détenteurs. C'était le prix à payer pour pouvoir les utiliser. Ainsi, pour l'Union Européenne, si ces mesures étaient respectées, le risque « appelants » pouvait être considéré comme négligeable.

Baguer les oiseaux individuellement pour vérifier leur état sanitaire, appliquer les mesures de biosécurité à la chasse et au retour de chasse...

Ces mesures, qui ont été mises en place avec les Fédérations des Chasseurs auront représenté une dépense globale de plus d'1,5 million d'euros, soit près de 100 € par détenteur d'appelants.

Conscients de l'enjeu, 14.911 détenteurs se sont déclarés, détenant un total de 435.439 appelants.

11.724 détenteurs ont présenté leurs canards pour analyse, soit près de 80% des déclarés. On notera que le contrôle de l'influenza en France pour les élevages de volailles domestiques a concerné 1500 élevages en 2006. Aucun virus H5N1 hautement pathogène n'a été détecté. Les tâches administratives et techniques pour l'information des chasseurs, l'enregistrement des détenteurs et les écouvillonnages ont représenté 10700 heures de travail pour les fédérations départementales, auxquelles s'ajoutent au minimum 150.000 heures pour les détenteurs d'appelants eux-mêmes, sans compter le temps passé par tous les bénévoles d'associations de chasseurs d'oiseaux d'eau.

L'achat des bagues et le prix des analyses virales se sont élevés à 800.000 €, aux frais des chasseurs.

Une partie de ces coûts a été prise en charge par les fédérations départementales des chasseurs elles-mêmes, afin d'alléger la charge pour les détenteurs.

Certes, cela aura permis d'apporter une réponse très satisfaisante sur l'état sanitaire des appelants. De quoi rassurer les autorités sanitaires, nous a-t-on dit. Les actions de la FNC depuis le début de l'année s'étaient succédées en prévision de l'ouverture de chasse 2007 : Rendez-vous au Cabinet de M.BARNIER et de M.BORLOO en juillet pour permettre les ouvertures du 4 août et du 25 août avec les appelants. Après l'obtention du 4 août, courriers répétés auprès des ministres, pour qu'ils poursuivent leurs actions positives pour l'ouverture du 25 août. Contacts répétés avec le Cabinet du Premier Ministre.

Le tout en coordination avec l'ANCGE et avec un soutien de l'O.N.C.F.S.

Mais c'est un avis de l'AFSSA qui, tombant comme un couperet, a fait taire tous les politiques ! Le site INTERNET de la FNC, dont le dossier influenza aviaire est sans cesse mis à jour, a eu la tâche désagréable de confirmer la mauvaise nouvelle.



Actions en cours

Cet avis de l'AFSSA ne fait aucunement référence à toutes les mesures de biosécurité, de traçabilité et de contrôle sanitaire qui incombent aujourd'hui aux appelants ; alors même que ce sont des mesures similaires qui ont précisément conduit les experts de l'AFSSA à accepter les dérogations dont font l'objet les autres catégories d'oiseaux ! Alors même que cet avis de l'AFSSA expose sans détour le partage des experts entre ceux qui, partisans du risque zéro, souhaiteraient que plus aucun volatile n'ait le droit de vivre en dehors des élevages commerciaux... surtout quand il s'agit d'appelants ; et ceux qui, pragmatiquement, reconnaissent qu'il faut à présent vivre avec le H5N1 et regardent les différents risques avec réalisme. Qui arbitre alors ?

Il nous faut sortir de cette spirale qui demande toujours plus de garanties pour toujours plus interdire. Ce non-sens est vécu par les chasseurs comme une trahison et il fait sourdre un mécontentement latent que les politiques ne peuvent pas ignorer. La demande des chasseurs n'est pas farfelue. Ils seraient les premiers à se plier à toutes les exigences si un cas positif survenait dans leur zone. A force de trop interdire, on prend le risque de ne plus pouvoir contrôler.

La FNC, en association avec l'ANCGE, fournit tous les efforts pour que les appelants soient réhabilités dans les meilleurs délais, compatibles avec la période de chasse. Et qu'on n'aille pas nous répéter ce que nous avons déjà trop entendu : que l'on pourrait éventuellement chasser... à la fin de la migration !!!

La Fédération Nationale des Chasseurs en a appelé à l'arbitrage du Président de la République.

Elections

Dans le prolongement des élections fédérales, départementales et régionales, le Conseil d'administration renouvelé de la Fédération Nationale des Chasseurs, s'est réuni le 9 août pour procéder à l'élection de son bureau.

Ont été élus, Messieurs : de PONCHALON (36) : Président - H.SABAROT (33) : Vice-Président - B.MATHIEU (84) : Vice-Président - M.THOMAS (55) : Secrétaire - M.MARCOTTE (59) : Secrétaire - R.ARNOULD (08) : Trésorier - A.FOULON (50) : Trésorier Adjoint.

Le Bureau de la FNC s'est réuni le 21 septembre pour proposer de nouvelles modalités d'organisation au Conseil d'administration qui se réunira le 10 octobre.

Les nouveaux Présidents fédéraux découvrent la FNC

La Fédération Nationale des Chasseurs a reçu le 5 septembre dernier, tous les nouveaux Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs. Le Président de PONCHALON, les membres du Bureau, ainsi que les collaborateurs de la FNC, le Président de la Fondation, Monsieur E.A.BIDAULT, et celui du SNCF, Monsieur M.MEISSEL, les ont accueillis afin de leur présenter les structures nationales, leur rôle, leurs missions et les responsables des divers dossiers susceptibles de les concerner.

Après ce tour d'horizon et les questions d'actualité, les Présidents ont pu découvrir le Musée de la Chasse, un dîner sur place a clôturé cette rencontre qui a permis à chacun de mieux se connaître et de percevoir les divers enjeux de la chasse.

Spécial ouverture de la Chasse

La Presse et l'ensemble des médias radio et télévisions, ont été destinataires du dossier de Presse pour l'ouverture de la chasse. Au sommaire, l'état des gibiers avec le tour de France complet pour chacune des espèces phare, cartes et indicateurs à l'appui de la situation de chacun d'eux.

Son contenu a été porté simultanément à la connaissance des Fédérations Départementales et Régionales pour leur permettre d'illustrer les points Presse et répondre aux interviews nombreuses en cette période. Trois initiatives récentes ont été mises en avant :

Les chiffres clés de la chasse en France

Deuxième loisir des français après le football, la chasse française occupe une place originale, tant en France qu'en Europe, par le nombre de ses pratiquants, celui des nouveaux chasseurs qui rejoignent ses rangs chaque année et surtout l'importance de son réseau associatif.



Cette plaquette des chiffres clés 2006 permet un tour d'horizon complet national et régional de notre domaine d'activité. Chaque Fédération sera destinataire de 5 exemplaires de ce document que la FNC diffusera auprès des parlementaires et des pouvoirs publics. Cette carte de visite socio-économique permettra ainsi aux décideurs de mesurer l'implantation de notre activité et la nécessité de l'intégrer dans les priorités locales.

Le Carnet de Prélèvement Universel sur INTERNET

60 000 exemplaires de Carnet de Prélèvement Universel ont été diffusés aux chasseurs grâce aux Fédérations pilotes qui participent au lancement de cette initiative.



En parallèle et sans que cela se substitue à la nécessité de retourner la version papier du CPU, la Fédération Nationale des Chasseurs a ouvert un site en ligne gratuit pour permettre au chasseur de saisir en direct ses prélèvements et surtout disposer en fin de campagne cynégétique de la synthèse de sa saison. Son succès s'amorce, avec d'ores et déjà près d'une cen-

taine d'internautes fidèles.

Le CPU, que nos voisins européens commencent à regarder avec envie, va constituer la plus grande base de données des prélèvements cynégétiques et permettre ainsi aux chasseurs de se positionner dans tous les débats scientifiques susceptibles de les concerner.

L'ACCA, la connaissez-vous vraiment ?

L'Association Nationale des chasseurs à ACCA a réalisé récemment, en liaison avec la FNC, une plaquette intitulée « L'ACCA, la connaissez-vous vraiment ? ». Diffusée largement auprès des FDC à ACCA comme auprès de toutes les Fédérations, cette plaquette est destinée à faire connaître à tous et aux décideurs en particulier, l'originalité de cette structure.



Le Président Christian LAGALICE (FDC 39), nouveau Président de cette association qui succède à J. Louis PILARD (ancien Président de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine), en est l'un des auteurs.

L'ACCA est une forme très originale d'organisation de la chasse, qui outre la règle de l'ouverture de 10% du territoire aux membres extérieurs, gère aujourd'hui 1 500 000 hectares de réserves de faune sauvage, soit 10 fois la surface des parcs nationaux.

Mais aussi...

Dans le prolongement de la réalisation des classeurs des Modules 1 et 2 destinés à la formation des gardes-chasse particuliers et des cartes d'agrément, la Fédération Nationale des Chasseurs a édité le « Mémo des infractions » en partant du décret n° 2007-533 du 6 avril 2007 « relatif aux sanctions pénales en matière de chasse ».



D'ores et déjà distribué à plus de 15 000 exemplaires auprès des Fédérations, ce Mémo rencontre un réel succès.

FACE – Assemblée Générale 8 septembre - Bruxelles

L'Assemblée Générale de la FACE s'est déroulée le 8 septembre dernier à Bruxelles. De très nombreux sujets ont été abordés, dont l'initiative prise par le Comité de Direction d'élaborer une stratégie en réponse à l'influence croissante des partisans du bien-être animal.

Parmi les autres dossiers phares présentés, nous pouvons retenir la position sur le Guide interprétatif et l'action sur la Directive « Armes » qui a mobilisé, outre la FACE, le Comité Guillaume Tell, Th.COSTE et Yves GOLLETTY en tant que Président du Syndicat des armuriers.

(extraits de la synthèse des travaux AG FACE)

Guide interprétatif

L'Assemblée Générale a été informée de la situation actuelle du Guide interprétatif pour la chasse sur la Directive « Oiseaux », pour lequel la Commission européenne avait prévu l'adoption formelle avant la fin de l'année d'une Recommandation adressée aux Etats membres, avec le Guide intégral figurant en annexe et à publier au Journal Officiel de l'UE. Cette procédure semble toutefois connaître un retard, suite à une objection formulée lors de la dernière réunion (4 juillet) du Comité ORNIS. Pour la FACE, une telle manœuvre est inacceptable et compromet tout le processus de la mise en œuvre de l'Initiative pour une chasse durable. La FACE continue ses efforts au niveau de la D.G.ENV afin d'obtenir un résultat satisfaisant dans les meilleurs délais.

Directive « Armes »

L'Assemblée Générale a été informée des efforts considérables de la FACE au niveau du Parlement européen dans le cadre de l'examen de la Proposition d'amendement de la Directive « Armes ». Dès le début, la FACE s'est systématiquement opposée aux amendements inacceptables proposés par le Rapporteur G.KALLENBACH (Verts, Allemagne) – notamment la suppression du système des quatre Catégories d'armes à feu et l'interdiction aux chasseurs de moins de 18 ans de posséder une arme – et ce lobbying semble avoir porté ses fruits en commission parlementaire. Pour le vote définitif en plénière au mois de novembre, tous les secteurs concernés devront rester très vigilants afin d'éviter une inversion de la situation.

Les plans de gestion européens : où en est-on ?

Rappelons tout d'abord que la Commission européenne (DGENV) procède à la rédaction de Plans de gestion pour

une série de 23 espèces migratrices chassables (Annexe II de la Directive oiseaux) qu'elle a considéré, il y maintenant plus de 10 ans, en état de conservation défavorable. Aujourd'hui, après de longs débats, 6 plans ont été adoptés et sont publiés sur le site internet de la Commission, malheureusement en langue anglaise : (http://ec.europa.eu/environment/nature/nature_conservation/focus_wild_birds/species_birds_directive/index_en.htm).

Ils concernent le Canard pilet, la Nette rousse, le Courlis cendré, la Macreuse brune, la Tourterelle des bois, l'Alouette des champs. Ceux-ci ne contiennent pas de mesures problématiques pour la pratique de leur chasse en France.

7 autres qui concernent la France sont encore en cours de consultation au niveau des Etats membres, pour une possible adoption à l'automne : Bécassine des marais, Pluvier doré, Vanneau huppé, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Bécasse des bois, Caille des blés. Parmi ceux-ci, plusieurs toucheraient de près la chasse en France, avec notamment des demandes de moratoire de la chasse pour la Barge à queue noire et le Vanneau huppé. La FNC, en collaboration avec les Associations spécialisées ANCGE, CNB, BDF, CICB et au côté de la FACE et d'OMPO, intervient fortement depuis 2005 dans cette consultation, tant par la critique scientifique du contenu de ces plans que pour la défense de la chasse elle-même. Depuis la rédaction initiale des Plans, des avancées importantes ont ainsi été obtenues par ces partenaires pour corriger certaines de leurs « élucubrations » cynégétiques. Au niveau scientifique, la FNC est soutenue par l'ONCFS et sur un plan plus général par le MEDAD. C'est ainsi que la France maintient notamment une opposition à ces moratoires, étayée scientifiquement.

Enfin, un dernier Plan, relatif au Fuligule milouinan, est en voie d'avancement vers la phase de consultation des Etats membres.



Crédit photo : R. Hargues

EN DIRECT DES FDC

Corrèze, inauguration de la Maison de la Chasse et de la Nature

C'est le Président R.LEYRAT, nouvellement élu à la tête de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze, qui a inauguré la Maison de la Chasse et de la Nature en

présence des officiels du département et de ses pairs venus des Fédérations voisines en amis. Beaucoup d'émotion pour cette journée placée sous le signe de l'avenir.

« Le 8 septembre 2007 est un grand jour pour notre Fédération Départementale et ma première pensée sera pour

Jean-Louis HIRONDE, initiateur du projet de la Maison de la Chasse et de la Nature en Corrèze. Il aurait tant aimé pouvoir inaugurer ce site qui, à ses yeux montrait toute l'évolution et la prise de conscience du monde de la chasse.

Quel chemin parcouru depuis notre première réunion.....

C'est en octobre 2002 que la SAFER nous a proposé un terrain de 130 hectares, nous avons retenu 53 hectares sur le site que vous découvrez aujourd'hui à « Lallé », commune de Champagnac-la-Noaille. Ces parcelles que nous avons finalement achetées fin 2003 présentent une alternance de parties boisées et non boisées très représentatives du biotope corrézien.

Un achat ultérieur de terrains jouxtant nos parcelles nous permet aujourd'hui d'être propriétaire de 60 hectares.

Aujourd'hui, l'Espace Jean-Louis HIRONDE est pour moi le plus bel hommage que nous puissions rendre à Jean-Louis, cette inauguration met au grand jour la qualité d'un homme qui ne se satisfaisait jamais d'une demi réussite. Sa ténacité n'avait d'égal que son engagement pour notre cause et je mesure tous les jours à vos côtés, amis chasseurs, combien il va nous manquer.

La loi chasse de juillet 2000 a mis les chasseurs devant leur responsabilités mais l'Espace Jean-Louis HIRONDE n'est pas un simple lieu où l'on fait passer le permis, ce n'est pas un simple stand de tir, cela doit être un formidable outil d'information pour tous et j'aurais envie de dire même pour nos détracteurs. Cette mission d'éducation et d'information la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze considère qu'elle doit être la plus large possible, elle s'adresse au grand public mais aussi à l'univers scolaire.

Nous devons faire passer un message à nos jeunes, le sentier pédagogique et son aspect ludique sera un formidable outil pour mener à bien notre mission. La chasse perd tous les ans des pratiquants atteints par la limite d'âge, nous devons inverser la tendance et recruter dans les populations plus jeunes. Cela passe par une phase intermédiaire où nous saurons expliquer avec envie les moments de plaisir que nous procureront nos parties de chasse.

Ce lieu, amis chasseurs, est le vôtre, je vous demande de vous l'approprier, je vous demande d'en parler autour de vous. Cela doit être un lieu de vie, le sentier pédagogique est ouvert à tous, venez le faire visiter à vos amis.

L'image de la chasse a changé grâce à vous tous, soyez persuadés que nous avons encore beaucoup à faire.... »

Claude PAUL : La plume derrière le fusil

Un grand et discret serviteur de la chasse de l'Est – et de la chasse tout court – vient de prendre sa retraite. Ployant sous les hommages rendus par son président, le député LANG, le directeur de la fédération de la Moselle, Claude

PAUL, a tiré avec élégance et sérénité sa révérence lors d'une cérémonie amicale le 7 septembre dernier. Cet amoureux du journalisme (il en avait fait son mémoire de maîtrise d'Histoire) aura pris les détours d'une carrière de directeur de fédération de chasseurs de la Moselle (depuis 1973) pour renouer avec cette passion. A travers le « Chasseur de l'Est » dont il fut le rédacteur en chef et l'âme fédératrice ; puis avec le Syndicat national de la Presse agricole dont il fut le vice-président (après y avoir créé une section « presse cynégétique », avec l'aide de quelques amis directeurs de fédérations). Mais il eut d'autres cordes à son arc : maire, président de banque mutualiste, secrétaire du syndicat des personnels de fédérations et un des inspirateurs de leur précédente convention collective. Au-delà c'est le professionnel fédéral reconnu et l'humaniste tranquille que nous regretterons.

Thierry DELEFOSSE : Changement à la FNC

Collaborateur passionné et rédacteur attentif de la Lettre de la FNC, du Petit Livre Vert et de bon nombre de publications, notre ami Thierry DELEFOSSE a choisi de poursuivre sa route auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme. De la pollution de la vie parisienne aux charmes des hortillonnages, l'appel de la nature fut le plus fort.

Bonne chance à l'ami Thierry dans cette nouvelle vie.

Le pigeon ramier mis à nu par le GIFS

Après un numéro spécial de la revue de l'ONCFS « faune sauvage » en septembre 2006, le GIFS France vient de publier son dernier article sur le Pigeon ramier dans n°276 d'avril 2007 : Le Pigeon ramier et son état de conservation dans le Sud-Ouest de la France : bilan de six années de suivi. Ce groupement réunissant les FDC d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées accélère la cadence dans la publication et la vulgarisation des connaissances acquises depuis ces dernières années sur ce qui est la première espèce prélevée en France par la chasse. L'UNFDC aujourd'hui FNC a souvent soutenue ces dernières.

Conscient de l'importance du faire porter à connaissance, le GIFS s'est entouré de compétences scientifiques en établissant un partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et un chercheur de l'IRD. Partenariat qui a débouché en Août dernier par la présentation des travaux du GIFS au colloque de l'IUGB (International Union of Game Biologists) en Suède. En outre, consciente de l'intérêt majeur du Pigeon ramier dans le paysage cynégétique et de son fort engagement sur des programmes scientifiques, la FNC ne peut que continuer à soutenir le GIFS dans sa progression très remarquée. Un site Internet (www.giifs.org) permet de suivre les différents travaux du GIFS.

Contact : Valérie Cohou à contact@giifs.org